

Le naturel et l'artificiel dans l'imaginaire linguistique des grammairiens français de la fin du XIXe / début du XXe siècle

The natural and the artificial in the linguistic imaginary of French grammarians in the late 19th / early 20th century

Aurélia Elalouf¹

Abstract: This paper examines the linguistic imaginary that unfolds in Léon Clédat's *Grammaire raisonnée de la langue française* (1894) and Ferdinand Brunot's *La pensée et la langue* (1922). These works construct an opposition between a spontaneous evolution of language and a development constrained by the codifications of grammarians, an opposition that can be found among several linguists of the same period and that can be linked to the theme of the "vie du langage", which entered France at the end of the 19th century. The analysis of the treatment of the grammatical rule in Clédat and Brunot highlights a distinction between "natural" and "artificial" linguistic facts and invites us to question what, according to these authors, would allow us to access the "truth" of language: popular productions and literary productions enjoy a particular status in their work in this respect.

Key words: linguistic imaginary, French grammar, Léon Clédat, Ferdinand Brunot, "vie du langage", grammatization, popular language, literary language.

1. Introduction

La présente contribution s'inscrit dans le champ de l'histoire des idées linguistiques et des représentations et entend concourir à l'analyse historique et épistémologique des travaux de deux grammairiens français d'importance à la charnière XIXe / XXe siècle : Léon Clédat (1851-1930) et Ferdinand Brunot (1860-1938)². À travers l'analyse de ces travaux, il s'agit pour nous, plus globalement, d'essayer

¹ Université de Strasbourg, UR 1339 LiLPa et membre associée de l'UMR 7597 HTL ; elalouf@unistra.fr.

² Les études sur ces auteurs sont nombreuses. Nous situons notamment nos réflexions dans le prolongement de celles de Chevalier (1991, 1999), Chaurand (1992), Melis (1994), Besse (1995), Bourquin (1991, 2002), Lauwers (2010) et Swiggers (2012).

de préciser quelles sont, pour la période donnée, les représentations linguistiques qui sous-tendent la production de savoirs sur la langue et de comprendre comment grammairiens et linguistes conçoivent alors leur rôle et leur activité. Nous reprenons pour ce faire le fil d'une étude entamée il y a quelques années sur la règle grammaticale chez Brunot (Elalouf 2015) et augmentée il y a peu par une comparaison avec les travaux de Clédats (Elalouf 2022). Chez ces auteurs se trouve l'idée selon laquelle la langue connaît une évolution spontanée, que viennent souvent contrarier les prescriptions des ouvrages de grammaire. Or, de même que l'on peut s'attacher à l'analyse de l'imaginaire linguistique des sujets parlants naïfs³, de même peut-on s'intéresser aux représentations linguistiques des spécialistes de la langue⁴. C'est ce que nous nous proposons de faire ici en explorant le déploiement, à la fin du XIXe / début du XXe siècle et chez bon nombre d'auteurs, de ce que nous avons appelé un « imaginaire du naturel de la langue », c'est-à-dire, en première approximation, d'un imaginaire dans lequel la langue, mue par des forces internes, tend à se développer selon sa logique propre, quelles que soient les contraintes qui lui sont imposées de l'extérieur. Nous sélectionnons ici l'adjectif « naturel », même s'il n'est que peu utilisé dans notre corpus, pour l'opposer à l'adjectif « artificiel » et rendre ainsi compte de la tension entre ce qui serait « vivant » dans la langue et ce qui serait « abstrait », « mécanique », « arbitraire »⁵. Nous nous intéresserons aux sources possibles de cet imaginaire de la langue, puis nous montrerons comment il se manifeste chez Brunot et Clédats pour finir par la formulation de quelques hypothèses élargissant la perspective.

2. La « vie du langage » : de l'interprétation littérale à la métaphore

Pour appréhender l'imaginaire linguistique des grammairiens français de la fin du XIXe / début du XXe siècle, il importe de faire un détour par les discours mobilisant le thème de la « vie du langage ». Ce thème, que l'on peut faire remonter au romantisme allemand et à la naissance du comparatisme linguistique, revient fréquemment pendant la période qui nous occupe⁶. Il suffit d'examiner les titres d'ouvrages parus pour s'en rendre compte, qu'on pense par exemple – si l'on se limite à la France – à *La vie des mots étudiés dans leurs significations* (1887) d'Arsène Darmesteter ou encore à *La vie du langage* (1910) d'Albert Dauzat. Or, l'expression « vie du langage »

³ En examinant leur rapport à la langue et les discours qu'ils tiennent sur leur langue (cf. par exemple Houdebine, 2002 ou Branca, 1996).

⁴ Un peu comme le fait Siouffi (2010).

⁵ Ces quatre derniers termes sont de Brunot.

⁶ Notons que plus largement, outre la linguistique, les métaphores organicistes colonisent alors les discours de plusieurs autres disciplines. Cf. Schlanger (1978).

voit sa signification évoluer au fil du temps et impose de s'interroger, comme l'a montré Klippi (2010), sur la place de la linguistique dans la classification des sciences et sur la nature de son objet (la langue), dans un contexte d'autonomisation progressive de la discipline. Envisageons schématiquement quelques emplois de cette expression, qui perd avec le temps de sa valeur heuristique.

La linguistique historico-comparative allemande pénètre en France aux alentours des années 1870. Les travaux qui voient le jour peuvent se répartir en deux grands ensembles : d'un côté les travaux de l'école dite naturaliste, représentée par Abel Hovelacque, école en marge de l'institution linguistique universitaire ; de l'autre les travaux du courant historico-comparatif, courant dominant représenté par Michel Bréal.

L'école naturaliste se revendique explicitement du linguiste allemand August Schleicher, dont les positions sont bien connues :

Les langues sont des organismes naturels qui, en dehors de toute volonté humaine et suivant les lois déterminées, naissent, croissent, se développent, vieillissent et meurent ; elles manifestent donc, elles aussi, cette série de phénomènes qu'on comprend habituellement sous le nom de vie. La glottique ou science du langage est par suite une science naturelle ; sa méthode est d'une manière générale la même que celle des autres sciences naturelles. (Schleicher 1980 [1863] : 61-62) [traduit de l'allemand par P. Tort]

Si l'idée de la langue comme organisme est déjà dans l'air du temps, la théorisation qu'en propose Schleicher dans son ouvrage de 1863 est déterminante dans le développement de la pensée comparatiste. Ainsi, en France, alors que l'école naturaliste fait de la linguistique une science naturelle et revendique la nature organique de son objet (cf. Hovelacque 1877 [1876]), les autres linguistes tendent à prendre leurs distances avec cette position en s'interrogeant sur la possible appartenance de la linguistique aux sciences historiques (Bréal), voire à la psychologie (Darmesteter) ou à la sociologie (Bally). L'expression « vie du langage » continue d'être employée, mais non sans une certaine méfiance, et se métaphorise, ce que manifestent par exemple les textes de Bréal :

- l'accent est mis sur l'idée de transformation, sur la vie en tant qu'évolution, changement – le temps étant considéré comme le premier facteur explicatif des faits linguistiques :

Chacune de nos langues s'est dégagée de l'unité primitive d'après des lois organiques dont il est possible de décrire le jeu et de découvrir le principe. [...] De même qu'au-dessous des grandes lois qui gouvernent tout un règne de la nature, d'autres lois plus spéciales président au développement des classes, en laissant place elles-mêmes à la variété

des genres et des espèces, de même la division de la langue mère en tant d'idiomes et de dialectes n'est pas l'œuvre d'un morcellement aveugle, mais le produit d'une lente et régulière évolution. (Bréal 1868 : 85)

- l'homme a sa part de responsabilité dans le changement linguistique :

La Linguistique parle à l'homme de lui-même : elle lui montre comment il a construit, comment il a perfectionné, à travers les obstacles de toute nature et malgré d'inévitables lenteurs, malgré même des reculs momentanés, le plus nécessaire instrument de civilisation. Il lui appartient de dire aussi par quels moyens cet outil qui nous est confié et dont nous sommes responsables, se conserve ou s'altère [...]. (Bréal 1897 : 2-3)

- c'est dans la langue du peuple que se manifeste la véritable vie du langage :

[Le peuple] est à la fois le dépositaire et le fabricant du langage. (Bréal 1897 : 27)

Les distinctions que fait le peuple sont les seules vraies et les seules bonnes. (Bréal 1897 : 27)

Gaston Paris, autre figure emblématique de l'époque, prend également part au débat en affirmant en 1868, dans la leçon d'ouverture de son cours de grammaire historique à l'EPHE, que « la langue est un produit naturel et en même temps un instrument pour penser et échanger ses pensées » et que « le développement du langage est *dirigé* par des lois qui lui sont propres, mais rigoureusement *déterminé* par des conditions historiques » (Paris 1909 : 158 ; 165).

En plus de s'interroger sur la méthode et sur l'objet de la linguistique, les auteurs de cette époque s'emploient à caractériser le rôle du linguiste comparatiste. Schleicher oppose ainsi le linguiste-botaniste au philologue-horticulteur :

Le linguiste est un naturaliste ; il étudie les langues à la façon dont le botaniste étudie les plantes. Le botaniste doit embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des organismes végétaux ; il recherche les lois de leur structure, celles de leur développement, mais il ne se préoccupe en aucune manière du plus ou moins de valeur des plantes, de leur usage plus ou moins précieux, de leur agrément plus ou moins reconnu. À ses yeux, la première venue des mauvaises herbes peut avoir un bien autre prix que n'en ont les roses les plus belles, les lis les plus rares. Le rôle du philologue est tout différent. Ce n'est point au botaniste, mais bien à l'horticulteur qu'il convient de le comparer. Ce dernier ne donne ses soins qu'à telles ou telles espèces, qui sont l'objet d'une

valeur particulière [...]. Une plante inutile est sans valeur à ses yeux ; il n'a que faire des lois de la structure et du développement : le végétal qui, sous ce rapport, peut posséder la valeur la plus considérable a chance de n'être pour lui qu'une mauvaise herbe vulgaire. (Schleicher 1860, cité et traduit dans Hovelacque 1877 [1876] : 8-9)

L'assimilation du linguiste au botaniste a certainement connu un certain succès et il est intéressant de constater que Bréal, dans un article de 1903 intitulé « La grammaire française au XXe siècle », reprend la figure du linguiste-botaniste mais pour l'opposer non plus au philologue-horticulteur mais au grammairien-jardinier :

On a dit qu'entre le grammairien et le linguiste il y a la même différence qu'entre le jardinier et le botaniste. Oui, mais la botanique n'a jamais empêché qu'il y ait des jardiniers. Il y a intérêt public à ce que les jardiniers du langage continuent leur travail. Libre au linguiste de prendre son plaisir aux constructions irrégulières ou vieilles, aux mots à acceptions changeantes, aux locutions plus ou moins bien venues : mais pour la vie de tous les jours, pour l'usage général, et même pour l'usage particulier du linguiste, il faut une loi, si l'on ne veut pas que nous glissions doucement à l'anarchie. Or, c'est en cette matière que l'anarchie se supporte le moins, puisque le langage manque à son office le plus essentiel, quand, au lieu d'aider la pensée, il l'obscurcit, la laisse douteuse ou la complique. (Bréal 1903 : 802)

Bréal défend, on le voit, la nécessité d'une intervention du grammairien sur la langue. Sont ainsi mis en opposition le développement spontané de la langue et un développement régulé par l'activité humaine consciente. Cette opposition se lit chez d'autres auteurs, dont la préférence penche de l'un ou de l'autre côté : Paris (1909 : 158) affirme par exemple qu'« à la place de l'harmonie qui règne dans les idiomes laissés à eux-mêmes, la culture littéraire, qui manie la langue despotiquement, sans en connaître la nature et les lois intimes, introduit souvent l'arbitraire et le conventionnel » quand Darmesteter (1979 [1887] : 22) s'oppose pour sa part aux savants pour qui « les idiomes des Papous et des Peaux-Rouges l'emporteraient [...] sur nos belles langues littéraires, autant que les chardons sauvages l'emportent sur les roses merveilleuses obtenues par une culture raffinée et un art supérieur ».

3. Faits naturels / faits artificiels

Cette tension entre nature et culture se retrouve dans les écrits de Clédat et de Brunot, que l'on peut qualifier de grammairiens dans la mesure où ils sont tous deux auteurs d'une grammaire historique, de manuels de français pour le primaire et surtout d'une grammaire synchronique du français, en l'occurrence :

- la *Grammaire raisonnée de la langue française* de Clédat, dont la première édition date de 1894 ;
- *La pensée et la langue : méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français* de Brunot, dont la première édition date de 1922 – ouvrage au statut passablement ambivalent, Brunot (1922 : VII) déclarant n'avoir pas voulu donner « une grammaire revue et corrigée ».

Comme le constate Paris, relayé par Bréal (1903 : 801), « on ne fait plus de grammaire française. C'est un genre perdu ». Et en effet, les ouvrages mentionnés à l'instant sont les deux seules grammaires scientifiques abordant le français en synchronie qui aient été publiées en France à la charnière des XIXe et XXe siècles⁷. Il importe dès lors de comprendre comment se définit le rôle du grammairien pour Clédat et Brunot dans un tel contexte et comment l'objet langue est appréhendé dans leurs ouvrages.

On observe que s'établit dans ces grammaires une distinction entre des faits linguistiques qui seraient « naturels » et des faits linguistiques qui seraient « artificiels ». Cette distinction peut être mise en évidence en analysant le traitement de la règle grammaticale par les auteurs.

Si l'on ne trouve pas de réflexion explicite sur la règle chez Clédat, ses lecteurs et commentateurs ont néanmoins reconnu une dimension de critique des règles dans ses ouvrages, son éditeur remarquant par exemple en tête de sa *Grammaire classique* (qui est une adaptation de la *Grammaire raisonnée* pour le secondaire) : « Aux règles empiriques, dont on a dû se contenter pendant trop longtemps, l'auteur substitue la recherche scientifique des lois naturelles du langage » (Clédat 1896 : V-VI, avertissement de l'éditeur). Le conflit qu'il peut exister entre la « réalité de la langue » et les prescriptions des grammairiens est manifeste dans cet exemple, où la prononciation sert de guide :

On admet aujourd'hui l'invariabilité du participe précédé du partitif *en*. Toutefois on prescrit l'accord lorsque *en* est lui-même précédé de certains adverbess de quantité, mais on est obligé d'excepter le cas où le participe se prononce autrement au féminin qu'au masculin, parce que la langue ici est visiblement contraire à la règle des grammairiens. Ainsi on écrira : « vous avez poursuivi des grives, je sais combien vous en avez *tuées* » ; mais : « vous avez pêché des carpes, je sais combien vous en avez *pris* (et non *prises*) ». (Clédat 1894 : 223)

Pour Clédat, la formulation d'une règle nécessite – nous reprenons ses formules – de mettre en évidence la ou les « tendances de la langue » (tendances qui peuvent éventuellement entrer en conflit), de respecter

⁷ On entend d'abord ici par « grammaires scientifiques » des ouvrages n'ayant pas une visée strictement pédagogique.

« l'esprit de la langue » et de ne pas faire « violence à la langue » (Clédat 1894 : 154-155 ; 126 ; 122).

Brunot, au contraire, développe un discours critique explicite à l'égard des règles de grammaire, critique qui se fonde tant sur des arguments pédagogiques que sur des arguments de portée épistémologique⁸. À cet égard, Brunot remet en cause le bien-fondé de l'action exercée par les grammairiens sur la langue par la formulation de règles qui ne répondent pas toujours aux critères de scientificité qu'il prône. Il observe en particulier que certains grammairiens seraient allés à l'encontre de l'évolution spontanée de la langue en établissant des descriptions qui, à dessein ou non, font fi de l'histoire de la langue. La règle fixant l'emploi de la formule *c'est* illustre ce problème. Brunot observe qu'en moyen français deux séries de formes sont en concurrence : « ce suis-je, c'es-tu... » (série de l'ancien français) et « c'est moi, c'est toi... » (série moderne). Cette concurrence résulterait du changement de fonction accordée à *ce*, d'abord considéré comme attribut puis peu à peu comme sujet, entraînant une modification de l'accord du verbe *être* (*c'est vous*) et une substitution des pronoms atones par les pronoms toniques. Au XVI^e siècle, c'est seulement à la troisième personne du pluriel qu'une variation du verbe peut encore être observée (concurrence entre *c'est eux* et *ce sont eux*). Or, selon Brunot :

[...] si la langue avait été laissée à elle-même, elle aurait fini par ne plus connaître, au bout d'un temps plus ou moins long, que le seul *c'est*. On eût dit : *C'est les gens de pied, c'est eux*, comme on disait : *c'est nous, c'est vous*. Mais les grammairiens sont intervenus et ont fixé la règle avant que l'invariabilité totale fût acquise. Par exception, si le verbe *être* tombe sur un substantif ou un pronom de la troisième personne du pluriel, il peut en recevoir l'accord : **ce sont** *les ennemis* ; – **c'étaient** *d'excellents fruits* ; – **ce sont** *eux* ; – **ce furent** *elles qui l'aidèrent*. (Brunot 1922 : 287-288)

La règle apparaît ainsi à Brunot fondée sur « une ignorance totale de la marche du langage », il y voit « le type même de la distinction imaginaire intervenue au moment où de soi-même tout se clarifiait et s'unifiait, *c'est* devenant une formule invariable » (Brunot 1922 : 288).

Plus généralement, la condamnation de Brunot s'étend aussi bien aux règles ayant concouru à maintenir ou introduire des contradictions et complications inutiles dans la langue – qu'on pense par exemple à la règle d'accord de *tout* – qu'aux règles qui, à l'inverse, contrevenant à la « réalité linguistique », ont contribué, au nom de la logique, à appauvrir la langue – qu'on pense aux règles de concordance des temps ou à la règle d'emploi de *chacun* avec un possessif, règles

⁸ Nous reprenons ici plusieurs exemples à Elalouf (2015).

qui, selon lui (1922 : 40), rapportent les faits « à une langue idéale, construite de toutes pièces ».

Les tentatives de réécriture des règles grammaticales effectuées par Brunot mettent en évidence le renversement de perspective qu'il opère. Ainsi, concernant la règle d'accord du participe passé des verbes pronominaux, il estime plus satisfaisant de considérer que ces participes s'accordent avec le sujet (suivant donc la règle d'accord des participes avec *être*) et de mettre à part les phrases dans lesquelles un objet direct est présent (phrases qui suivent quant à elles la règle d'accord des participes avec *avoir* : *elles se sont adressé des lettres / les lettres qu'elles se sont adressées*). Une telle présentation permet à Brunot de mettre en évidence que seuls ces derniers cas – pour lesquels l'accord du participe passé a changé avec la grammatisation de la langue – constituent de véritables exceptions. Dit autrement, Brunot propose d'établir une distinction au sein des faits linguistiques entre ceux qui suivent des règles partagées par tous les locuteurs et sont conformes à leur intuition linguistique (« l'instinct profond » de la langue) et ceux qui, produits de l'intervention (malencontreuse) des grammairiens sur la langue, suivent des règles grammaticales différentes, étrangères aux locuteurs peu instruits.

Brunot multiplie les exemples à l'envi. Il développe même, pour traiter des contraintes syntaxiques qui pèsent sur l'emploi des modes en subordonnée, la notion de « servitude grammaticale », notion selon laquelle « des traditions ou des règles font obstacle à l'emploi de la forme linguistique que la pensée exigerait » (Brunot 1922 : 709). Si Clédât s'oppose en partie à Brunot sur ce point, défendant une vision « unifiée » et non « manichéenne » de la syntaxe (Swiggers 2012 : 116), les auteurs ne s'accordent pas moins pour opposer le développement spontané de la langue à l'action que les grammairiens exercent sur elle et surtout pour faire prévaloir ce qui permettrait d'accéder à la « vérité » de la langue.

4. Langue du peuple, langue des écrivains

Il vaut ainsi la peine d'examiner à quel matériau linguistique nos deux grammairiens ont recours et quel est le traitement des exemples grammaticaux dans leurs ouvrages. On s'intéressera en particulier au sort réservé aux productions populaires d'un côté, aux productions littéraires de l'autre, en ce qu'il diffère du sort réservé à ce type de productions dans les grammaires des XVII^e-XVIII^e siècles. Si, à la fin de l'âge classique, la langue est vue comme résultant de « l'effort de standardisateurs » (Branca 1990 : 49), il semble que la pratique grammaticale de Clédât et Brunot construise un modèle de représentation de la langue plus complexe.

On trouve chez nos grammairiens cette idée que les productions populaires constituent un matériau privilégié pour le descripteur, celles-ci permettant de mieux saisir le développement spontané de la langue et donc, si l'on peut dire, la langue elle-même. Les formules utilisées par Clédat et Brunot sont à cet égard frappantes : « c'est spontanément, par voie populaire et sans aucune influence savante, que le français est arrivé à employer une négation explétive dans certaines tournures » (Clédat 1894 : 228) ; « le pur instinct populaire ne pouvait plus agir librement, contrarié qu'il était par l'action des théoriciens » (Brunot 1922 : 188). Le traitement des exemples est également significatif. S'intéressant à la syntaxe des propositions dites « oppositives » et spécialement à l'emploi de l'indicatif ou du subjonctif après *quoique*, Clédat affirme :

Lorsque l'action « opposée » purement et simplement est passée ou présente, l'extension induite du subjonctif n'est pas assez ancienne ni assez générale, qu'on ne puisse réagir. Bossuet écrit : « *quoique* elle n'avait pas mérité d'être flattée », et Molière : (*École des femmes*, IV, 9) « *quoique* aux yeux elle n'est pas si forte (corrigée souvent dans les éditions en « *quoique* aux yeux elle semble moins forte »). Trompés par la règle sans nuances de nos grammaires, nous avons pris l'habitude de *toujours* mettre le subjonctif, mais le peuple, dans son instinct de la logique du langage, rejoint Bossuet et Molière en disant : « elle viendra, *quoique* elle n'a pas écrit ». Il a raison. (Clédat 1928b : 68)

Dans cet extrait, Clédat montre que la langue du peuple maintient l'emploi de l'indicatif après *quoique*, là où les grammairiens ont tenté d'imposer le subjonctif. Ainsi l'exemple « elle viendra, *quoique* elle n'a pas écrit » est-il mobilisé dans l'argumentation pour mettre en évidence ce qui ressortit à la « logique du langage » et pour remettre en cause le bien-fondé de la règle d'emploi des modes en propositions oppositives, telle qu'elle est formulée dans les grammaires.

Cette idée selon laquelle les productions populaires seraient détentrices d'une vérité particulière se retrouve chez de nombreux auteurs de l'époque, constituant un véritable topos⁹. Dauzat, dans un ouvrage de méthodologie dont la seconde partie est consacrée aux patois, affirme par exemple :

Pour ma part, je crois que la linguistique, si elle veut continuer sa marche en avant, doit élargir son champ d'observation devenu beaucoup trop étroit. Il faut amasser de nouveaux matériaux et ouvrir toutes grandes les portes de la science aux langages populaires trop dédaignés. [...] Trop longtemps la linguistique a réservé ses faveurs aux langues aristocrates dont les mots étaient « ducs et pairs ». Elle

⁹ Même si, comme l'a montré Klippi (2006), tous les auteurs n'accordent pas nécessairement le même rôle au peuple en tant qu'agent de normativité linguistique.

doit aujourd'hui descendre dans la rue, aller dans les villages les plus reculés, écouter l'ouvrier, le paysan, se démocratiser en un mot. Le peuple est notre grand maître de langage : toutes les tentatives des prétendus savants pour « corriger », « épurer » ou « perfectionner » n'ont eu pour résultat que de fausser quelque rouage dans le mécanisme délicat et merveilleux de la langue populaire. (Dauzat 1906 : 6-7)¹⁰

Ce topos est à replacer vraisemblablement dans un cadre plus large, où prennent place les réflexions sur les néologismes et sur (ce qu'on peut appeler) les anomalies linguistiques – réflexions qui répondent, d'un auteur à l'autre, à des enjeux différents, qu'on pense par exemple aux travaux de Henri Frei, de Charles Bally ou, plus tard, de Jacques Damourette et Édouard Pichon. Sans nous aventurer dans cette direction (ce qui réclamerait une étude à part), nous voudrions faire l'hypothèse que la constitution d'un imaginaire du naturel de la langue dans les grammaires de Clédat et de Brunot, couplée au développement d'un regard critique sur l'activité des grammairiens du passé, est à mettre en correspondance avec le renouveau des études linguistiques et l'intérêt porté aux patois dans le dernier tiers du XIXe siècle. Il est en effet frappant de constater que linguistes et grammairiens philologues¹¹ semblent se rejoindre sur le terrain de l'imaginaire. À la fin du XIXe siècle, l'opposition construite par Schleicher entre linguistique et philologie (cf. partie 1.) perd de sa pertinence. Et c'est justement la promotion de l'étude des « parlers » par la dialectologie qui permettra de faire se rapprocher les deux disciplines¹². Rappelons à ce propos que Clédat est à l'origine d'un des deux grands organes de diffusion de la dialectologie en France puisqu'il est le fondateur de la *Revue des patois*¹³ – quand Jules Gilliéron et l'Abbé Rousselot fondent pour leur part la *Revue des patois gallo-romans*¹⁴. Dans cette revue, l'article intitulé « Introduction à l'étude des patois » signé par Rousselot nous intéresse en ce qu'il pose les raisons essentielles à l'étude des patois, ceux-ci manifestant « des phénomènes anciens que l'induction seule faisait connaître » et fournissant « encore les données les plus sûres à la philologie générale » (Rousselot 1887 : 2). Dans ce contexte, on ne s'étonnera pas de retrouver la métaphore végétale lorsque Rousselot réclame pour les patois, « en regard des langues cultivées, la préférence que le botaniste accorde aux plantes des champs sur les fleurs de nos jardins » (*ibid.*) Ainsi, de même

¹⁰ Comme on le voit, l'expression « langage populaire » peut à l'époque englober les patois.

¹¹ Nous qualifions Clédat et Brunot de « grammairiens philologues » à la suite de Chevalier (2013).

¹² Cf. Auroux (1979), Branca (2000), Klippi (2017).

¹³ Revue fondée en 1887, qui sera renommée *Revue de philologie française et provençale* en 1889 puis *Revue de philologie française et de littérature* en 1897.

¹⁴ Revue également fondée en 1887, qui deviendra en 1993 le *Bulletin de la Société des parlers de France*.

que le patois, parce que rien n'entrave son évolution, serait pour le dialectologue un « phénomène linguistique pur » – selon l'expression de Sylvain Auroux (1979 : 167) – de même la langue du peuple, parce qu'elle suit plus librement son cours, fournirait des données de choix au grammairien.

Concrètement, dans leurs grammaires, Clédat et Brunot s'intéressent surtout aux faits de variation diastratique, mais sans grande systématisme. Le cas le plus fréquent, et qui nous intéresse ici, est quand les faits de langue populaire sont mobilisés pour dire quelque chose sur la langue en devenir¹⁵ voire pour énoncer une loi du langage¹⁶. Il ne faudrait pas pour autant en conclure que ce recours à la langue populaire remet en question la norme linguistique dominante : il n'y a évidemment aucune assimilation entre langue populaire et correction et nos grammairiens se gardent bien de toute affirmation péremptoire. La prudence est de mise avec l'usage du conditionnel, des guillemets de connotation autonymique, de la modalité interrogative (cf. exemples en notes)¹⁷.

À côté de la place accordée aux productions populaires, on peut se demander quelle est celle accordée aux productions littéraires dans les ouvrages de Clédat et de Brunot. Or on observe, et ceci peut étonner de prime abord, que celles-ci sont, à de nombreuses reprises, mises en parallèle avec les productions populaires.

Chez Clédat, le corpus littéraire utilisé se limite aux écrivains des siècles classiques (Bossuet, Corneille, Fénelon, Molière, Montesquieu, Racine, Voltaire...), qui sont désignés par des expressions comme : « de bons auteurs », « nos meilleurs auteurs ». Ceux-ci sont parfois mobilisés comme caution d'un usage contraire aux tentatives de codification des grammairiens, et c'est dans ces cas qu'un rapprochement avec les productions populaires peut être opéré : ainsi dans la citation de Clédat ci-dessus, qui rapproche un exemple tiré de la langue du peuple de deux citations d'auteurs du XVIIe (Bossuet et Molière en l'occurrence).

Mais c'est surtout chez Brunot, qui porte un intérêt très vif à la littérature, que l'on peut faire les observations les plus intéressantes, celui-ci s'appuyant non seulement sur le corpus des « grands écrivains

¹⁵ « Du moment où on ne dit plus : "j'aime bonne bière", mais "j'aime *la* bonne bière", il serait naturel de dire "je bois *de la* bonne bière" et non "je bois *de* bonne bière". Le langage populaire le sent bien, et il triomphera sans aucun doute d'un archaïsme artificiellement maintenu. » (Clédat 1894 : 86)

¹⁶ « Si on introduit un conditionnel on fait la "faute" que les puristes reprochent à la langue populaire : *comme il lui était interdit de rien prendre sur lui, quelque envie qu'il en aurait eue* (VID., Mém., II, 112). La loi générale est que la modalité l'emporte sur la relation. » (Brunot 1922 : 710)

¹⁷ « Seule, la langue populaire moderne garde avec soin les nuances. A l'aide de son *de ce que*, elle peut introduire l'indicatif : *Je suis épaté de ce qu'il est encore en vie* ; Cf. *Je suis épaté qu'il se soye tiré d'là*. [...] Pourquoi ne profiterait-on pas de cette ressource précieuse ? » (Brunot 1922 : 548)

classiques » mais encore et surtout sur le corpus des « auteurs modernes » (Daudet, Flaubert, les Goncourt, Hugo, Maupassant, George Sand, Zola...)¹⁸.

Pour Brunot, les écrivains, qu'ils soient classiques ou modernes, manifestent un sens de la langue particulier : Bossuet revient, « sans s'en douter, à la vraie règle » d'accord du participe passé construit avec *avoir* (Brunot 1922 : 326) ; un auteur comme Daudet utilise *malgré que*, « que l'analogie entraîne si naturellement » (*ibid.* : 860). Brunot n'approuve pour autant pas systématiquement les exemples littéraires qu'il cite : ainsi critique-t-il Malherbe pour avoir trop éloigné le pronom relatif de son antécédent (*ibid.* : 197) ou Pascal et Bossuet pour certains emplois du subjonctif (*ibid.* : 521) – tout usage antérieur à l'établissement de règles strictes ; ainsi critique-t-il également Michelet pour avoir « séparé arbitrairement l'adjectif de ses compléments » (*ibid.* : 643) ou Flaubert pour avoir eu la « fantaisie » d'omettre l'expression d'un pronom sujet (*ibid.* : 280).

Subrepticement il apparaît chez Brunot une forme de hiérarchie parmi les écrivains : si ceux-ci sont à même de prendre leurs distances vis-à-vis des règles des grammaires, tous ne le font pas avec autant de liberté. Brunot manifeste ainsi plus d'intérêt pour les auteurs modernes que pour « les plus classiques », et surtout, parmi les auteurs modernes, plus d'intérêt pour les plus audacieux d'entre eux (comme Flaubert par exemple, par opposition à Renan, qualifié d'« écrivain très pur »). Nous voudrions ainsi formuler une seconde hypothèse, selon laquelle la constitution d'un imaginaire du naturel de la langue dans la grammaire de Brunot peut être mise en relation avec la mutation du statut langagier et social de la littérature dans la seconde moitié du XIXe siècle. C'est en effet dans les années 1850, comme l'ont bien montré les travaux de Philippe (2002) et de Philippe & Piat (2009), que la langue littéraire s'autonomise et que sont dissociées les notions de style et de norme langagière. De nombreux écrivains s'émancipent en particulier de la norme syntaxique, ce qui donne lieu à des prises de position divergentes quant au rôle de l'écrivain dans la définition de l'usage commun. Chez Brunot en l'occurrence, la langue littéraire est clairement conçue non seulement comme le lieu de la « vie » du langage mais encore comme un terrain d'expérimentation. Tout d'abord, pour lui, le peuple et les « modernes qui savent leur langue » seraient doués d'un même « instinct » linguistique. C'est ce que l'on peut voir dans les exemples ci-dessous, où langue populaire et langue littéraire sont rapprochées pour remettre en question la pertinence de certaines règles :

Les gens du peuple ignorent bien entendu ces règles [d'accord du participe passé des verbes pronominaux] et accordent avec le sujet ; les

¹⁸ Brunot fait aussi parfois mention de la « langue littéraire contemporaine », mais sans qu'on sache à quels écrivains il pense exactement.

midinettes disent : *le chapeau que je me suis faite*. Instinct fort juste. Flaubert, un jour d'oubli, l'a suivi : *toutes les injures que l'on s'est dit pour défendre le pur langage*. (Brunot 1922 : 335, note 1)

[...] en langue prétendue correcte, on met le présent du subjonctif, par respect de la syntaxe et en sacrifiant le sens. Malgré cela, la même loi de langage joue toujours. Le sens de la modalité l'emporte. Le peuple dit : *on ne l'a pas fait, quoiqu'il aurait bien fallu le faire*. Flaubert a même écrit : *bien que ses péchés auraient pu, sans déshonneur pour elle ni inconvenient pour le monde, se répandre* (*Un cœur simple*, 26). On ne saurait trop le féliciter de cette « faute ». (Brunot 1922 : 867)

On pourrait ainsi dire, pour reprendre une expression de Copy (2019), que les écrivains sont considérés par Brunot comme des « épilinguistes habiles ». Ensuite et surtout, la langue littéraire fait preuve pour Brunot de toutes les hardiesses¹⁹ et l'on note chez lui un souci d'enregistrer et d'expliquer les choix d'écriture particuliers²⁰. Brunot (1912 : 469) soutient que « l'écrivain est maître de sa langue », qu'il exerce une action sur la langue et qu'ainsi celle-ci évolue, depuis les modernes, bien plus librement qu'auparavant :

Elle va, non plus comme la frêle et pâle demoiselle d'autrefois, pensionnaire craintive qui demandait sa route à chaque enjambée, mais comme une belle et vigoureuse fille, à qui l'air vivifiant de la nature a rendu la jeunesse et les forces, qui hume hardiment l'air que lui apportent les vents des quatre coins de l'horizon, regarde ses sœurs et ses rivales, leurs façons d'être et leurs mises, et qui, chemin faisant, pique sans crainte à son corsage quelques-unes des fleurs que lui présentent ses innombrables amants. (Brunot 1912 : 476)

5. Conclusion

Si le vocabulaire relatif au thème de la « vie du langage » (« nature », « vie », « lois »...) colonise la production linguistique française à la charnière XIXe/XXe siècle, il serait erroné d'en conclure que tous les auteurs partagent les mêmes idées au sujet de ce que serait cette « vie du langage » et mobilisent ce vocabulaire, d'ailleurs polysémique, tout à fait avec les mêmes intentions. Il y a loin entre les travaux de l'école naturaliste et ceux de nos grammairiens philologues, qui

¹⁹ La langue populaire n'est cependant pas en reste : « Le peuple va tout aussi loin que les stylistes dans cette voie. Au lieu de dire : *dîner de lentilles*, il dira : *dîner des lentilles*, ce qui signifie qu'on en compose tout son dîner. » (Brunot 1922 : 313).

²⁰ « Toutefois il faut noter à part le tour formé par le verbe *avoir* et un nom : *Elle eut un rêve, un mouvement, un soubresaut*, pour : *Elle rêva, remua, sursauta*. Les écrivains de la deuxième moitié du XIXe s., Flaubert, Les Goncourt, Zola, ont affectionné cette façon d'écrire : *Droite au milieu de la pièce, elle eut un étirement de tout son corps* (ZOLA, *Une p. d'am.*, 341). Ce qui explique la faveur spéciale dont jouissent de nos jours ces noms d'actions, c'est le besoin... » (Brunot 1922 : 209).

semblent concevoir la langue non pas tant comme un organisme vivant que comme un fait social²¹. Ce détour par le thème de la « vie du langage » nous paraît néanmoins intéressant en ce qu’il permet de mettre au jour la réflexion sur le rôle du sujet parlant dans l’évolution du système linguistique : la langue se développe-telle en dehors de toute volonté humaine ou est-elle soumise à une forme de régulation ? La dichotomie entre nature et culture, telle qu’elle se construit dans notre corpus, autorise ainsi à parler d’un imaginaire du naturel de la langue chez Clédat et Brunot, imaginaire qui oppose un développement linguistique largement inconscient aux interventions délibérées des grammairiens sur la langue, l’instinct du peuple et des auteurs modernes à l’action savante.

Dans cette perspective, comment Clédat et Brunot conçoivent-ils leur rôle ? Tous deux semblent réticents à discuter de correction. À ce propos, Clédat (1928a : 58) affirme même (en réponse à une question de métrique du poète Paul Valéry) : « la véritable science du langage ne prend pas de “position partielle”, elle établit des faits et ne formule pas de règles ». Comme le remarque Bréal (1903 : 801), les études de linguistique historique sont en grande partie responsables de la disparition de « la grammaire comme l’entendaient nos pères, celle qui donne des règles, qui enseigne “la manière de parler et d’écrire”, qui condamne les tours vicieux ». Chez Clédat, et encore plus nettement chez Brunot, le grammairien moderne se pose en témoin de la grammatisation du français qui s’est opérée à partir du XVI^e siècle. En témoin et en critique : son devoir est alors de retrouver, par-delà le corpus de règles héritées de la tradition, la « réalité » du langage. Cela ne signifie pas pour autant qu’il renonce à toute activité normative. Sous l’œil vigilant du grammairien, et avec le public lui-même comme garde-fou, la langue, animée de sa dynamique propre, « sui[t] son chemin sans s’égarer » (Brunot 1922 : 475).

Références bibliographiques

Références primaires

- Bréal, M. (1868), « Les progrès de la grammaire comparée. Leçon faite au Collège de France pour la réouverture du cours de grammaire comparée, le 9 décembre 1867 », *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, 1, p. 72-89.
- Bréal, M. (1897), *Essai de sémantique*, Gérard Monfort, Brionne.
- Bréal, M. (1903), « La grammaire française au XX^e siècle », *Revue bleue*, 26, p. 801-804.
- Brunot, F. (1887), *Précis de grammaire historique de la langue française*,

²¹ Sur ce point, ils se rapprocheraient ainsi de Meillet. Du *Précis de grammaire historique* (1887) à la *Pensée et à la langue* (1922), les déclarations de Brunot évoluent. Certaines conclusions de Elalouf (2015) appellent toutefois à être reformulées.

- avec une introduction sur les origines et le développement de cette langue, Masson, Paris.
- Brunot, F. (1912), « L'influence de l'autorité sur le langage », *Nouvelle Revue*, XXXIV, 4^e série, tome 4, novembre-décembre, p. 462-476.
- Brunot, F. (1922), *La pensée et la langue : méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Masson, Paris.
- Clédat, L. (1894), *Grammaire raisonnée de la langue française*, H. Le Soudier, Paris.
- Clédat, L. (1896), *Grammaire classique de la langue française*, H. Le Soudier, Paris.
- Clédat, L. (1928a), « Les droits du poète sur la langue », *Revue de philologie française*, XL, p. 58-64.
- Clédat, L. (1928b), « Servitudes grammaticales », *Revue de philologie française*, XL, p. 64-68.
- Darmesteter, A. (1979 [1887]), *La vie des mots étudiés dans leurs significations*, C. Delagrave, Paris.
- Dauzat, A. (1906) *Essai de méthodologie en linguistique*, Champion, Paris.
- Dauzat, A. (1910), *La vie du langage : évolutions des sons et des mots, phénomènes psychologiques, phénomènes sociaux, influences littéraires*, Armand Colin, Paris.
- Hovelacque, Abel (1877 [1876]), *La linguistique*, C. Reinwald et Cie, Paris.
- Paris, G. (1909), « Grammaire historique de la langue française », *Mélanges linguistiques*, p. 153-173.
- Rousselot, J.-P. (1887), « Introduction à l'étude des patois », *Revue des patois gallo-romans*, 1, p. 1-22.
- Schleicher, A. (1980 [1863]), *La théorie de Darwin et la science du langage : évolutionnisme et linguistique*, P. Tort éd., Vrin, Paris.

Références secondaires

- Auroux, S. (1979), « La catégorie du parler et la linguistique », *Romantisme*, 25-26, p. 157-178.
- Besse, H. (1995), « Ferdinand Brunot, méthodologue de l'enseignement de la langue française », *Histoire Épistémologie Langage*, 17/1, p. 41-74.
- Bourquin, J. (1991), « Léon Clédat (1850-1930) et la *Revue de Philologie Française* », in Huot, H. (dir.) *La grammaire française entre comparatisme et structuralisme, 1870-1960*, Armand Colin, Paris, p. 25-55.
- Bourquin, J. (2002), « L'apport de Clédat en syntaxe », *Modèles linguistiques*, 23/1, p. 57-69.
- Branca, S. (1990), « De la culture de la vigne à la cueillette des fleurs des champs. Les noms de la langue dans la dialectologie française du XIX^e siècle », *Langue française*, 85, p. 48-67.
- Branca, S. (1996), « Les imaginaires des langues », in Boyer, H. (dir.), *Sociolinguistique : territoires et objets*, Delachaux et Niestlé, Lausanne, p. 79-112.
- Branca, S. (2000), « Normes et dialectes », in Auroux, S. (dir.), *Histoire des idées linguistiques, tome 3 : L'hégémonie du comparatisme*, Mardaga, Sprimont, p. 44-53.
- Chaurand, J. (1992) « Concepts et méthodes de Ferdinand Brunot (1860-1938) », in *Les parlers et les hommes : recueil de travaux inédits ou publiés, revus et augmentés*, SPM, Paris, t. 2, p. 324-249.

- Chevalier, J.-Cl. (1991), « Ferdinand Brunot (1860-1937) *La Pensée et la Langue* », in Huot, H. (dir.), *La grammaire française en comparatisme et structuralisme, 1870-1960*, Armand Colin, Paris, p. 73-114
- Chevalier, J.-Cl. (1999), « Les grammaires françaises et l'histoire de la langue », in Antoine, G. & Martin, R. (dir.), *Histoire de la langue française, 1880-1914*, CNRS éditions, Paris, p. 577-600.
- Chevalier, J.-Cl. (2013) « Linguistique et philologie françaises devant l'analyse des structures (1876-1956) », *Dossiers d'HEL*, 3, p. 1-11.
- Copy, C. (2019), « "Light framed a cop still life" : Figuration des lieux et activité épilinguistique dans la fiction narrative contemporaine en anglais », *Métalinguistique et épilinguistique en linguistique énonciative*, colloque international à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée, 17 janvier 2019.
- Elalouf, A. (2015), « La règle et l'exception selon Ferdinand Brunot », *Pratiques*, p. 167-168, en ligne : <<http://pratiques.revues.org/2630>>.
- Elalouf, A. (2022), « Règles, principes, lois chez les grammairiens français de la fin du XIXe / début du XXe siècle », *La règle en grammaire. Histoire et épistémologie*, séminaire de recherche HTL-Labex EFL 2020/2022, 21 janvier 2022, en ligne : <<https://www.youtube.com/watch?v=W6GKOxJI78w>>.
- Houdebine, A.-M. (dir.) (2002), *L'imaginaire linguistique*, L'Harmattan, Paris.
- Klippi, C. (2006), « Vox populi, vox Dei: The 'People' as an agent of linguistic norm », *Language and communication*, 26, p. 356-368.
- Klippi, C. (2010), *La vie du langage : la linguistique dynamique en France de 1864 à 1916*, ENS éditions, Paris.
- Klippi, C. (2017), « Les mauvaises herbes ou les roses les plus belles. L'héritage du débat entre le linguiste et le philologue dans la dialectologie française », *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 70, p. 41-64.
- Lauwers, P. (2010) « De la grammaire historique à la grammaire descriptive. Le rôle de la composante historique dans les grammaires descriptives de Léon Clédat », in Lauwers, P. & Swiggers, P. (dir.) *L'œuvre grammaticale et linguistique de Léon Clédat*, Peeters, Louvain/Paris/Walpole, p. 109-127.
- Melis, L. (1994), « *La pensée et la langue* en marge des grammaires », in De Clercq, J. & Desmet, P. (dir.), *Florilegium historiographiae linguisticae : études d'historiographie de la grammaire comparée à la mémoire de Maurice Leroy*, Peeters, Louvain-la-Neuve/Paris, p. 431-445.
- Philippe, G. (2002), *Sujet, verbe, complément. Le moment grammatical de la littérature française (1890-1940)*, Gallimard, Paris.
- Philippe, G. & Piat, J. (2009), *La langue littéraire. Une histoire de la prose en France de Gustave Flaubert à Claude Simon*, Fayard, Paris.
- Schlanger, J. (1978), *Les métaphores de l'organisme*, Fayard, Paris.
- Siouffi, G. (2010), *Le génie de la langue française : études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Champion, Paris.
- Swiggers, P (2012), « Les combats de Clédat. Étapes d'une "linguistique française" en élaboration, selon la voie (voix ?) de la grammaire », in *Actes du CMLF 2012 – IIIe Congrès mondial de linguistique française*, EDP Sciences, en ligne: <<http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20120100343>>.